

La carte titre-restaurant, un outil au service de la politique RSE des entreprises, un geste écologique pour les utilisateurs

Passer à la carte titre-restaurant, un geste responsable

Les arguments économiques en faveur de la carte titre-restaurant sont maintenant bien connus : **gain de pouvoir d'achat pour le salarié estimé à 80€** par an, grâce entre autres au paiement au centime près, **économies pour l'entreprise** grâce à la disparition des frais de livraison, d'expédition, à la sécurisation des fonds, au temps gagné sur la distribution mensuelle des titres-restaurant papier...

Mais la carte titre-restaurant est aussi un instrument au service de la politique RSE des entreprises et un outil qui rend ses utilisateurs plus « green ».

Rien qu'en France, près de 800 millions de titres-restaurant* ont été émis en 2015 pour 3,5 millions de bénéficiaires.

Avec l'ensemble des titres imprimés mis bout à bout, on pourrait faire **7 fois le tour de la Terre** en 3 ans ! Ils représentent 100 mètres par salarié pour cette même durée.

Et c'est sans compter la couverture des carnets, les chèques publicitaires insérés dans les carnets, les cartons et enveloppes d'expédition...

En comparaison, la carte représenterait moins d'1% du tour de la Terre en 3 ans aussi !

* Chiffres CRT 2015



Titre-restaurant dématérialisé, un traitement en circuit court

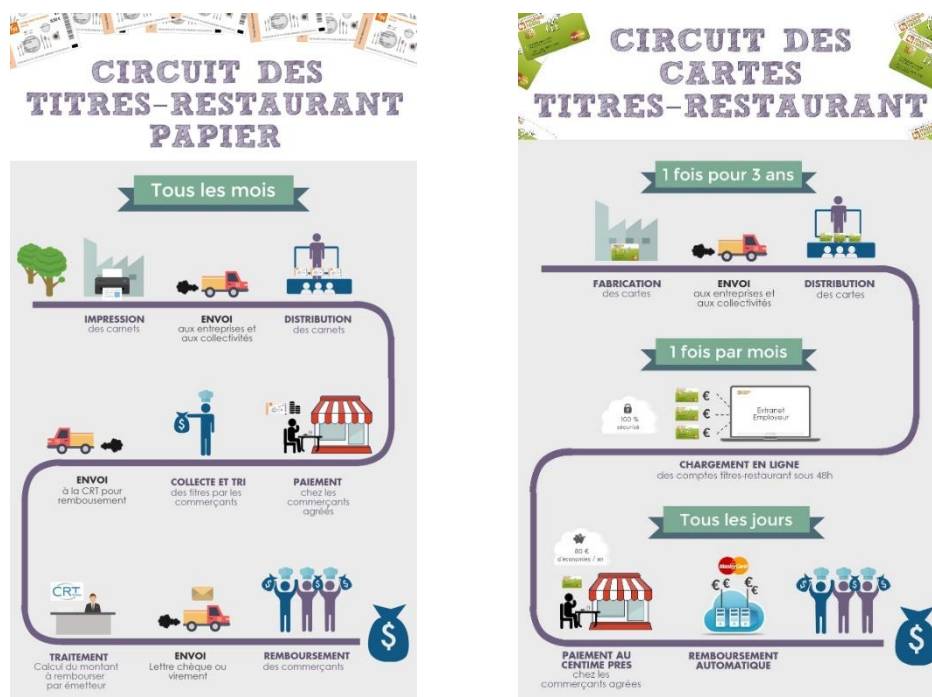
Au-delà du support du titre-restaurant, la version dématérialisée bénéficie d'un circuit de traitement très raccourci dont les **principales étapes sont réalisées entièrement en ligne** : chargement mensuel des cartes par les entreprises, paiement dans les points de vente, remboursement automatique et sous 48h des restaurateurs et commerçants... **Finis les envois postaux aux différents intervenants de la chaîne !**

Avec la **version papier**, il y a un **minimum de deux envois mensuels par transporteur** :

- l'envoi des carnets de titres-restaurant aux entreprises
- l'envoi des titres-restaurant par les restaurateurs à la CRT, l'organisme en charge du remboursement des commerçants.

Le remboursement se fait alors par lettre chèque, générant ainsi un 3ème envoi ! Les restaurateurs peuvent toutefois se faire rembourser par virement. Mais cette prestation leur coûte plus cher : la commission encaissée par les opérateurs de titres-restaurant papier est alors entre 4% et 5% au lieu des 3 % en moyenne, pour les autres circuits.

Compte tenu de la situation économique de beaucoup de commerçants et restaurateurs, ils sont encore très nombreux à choisir le remboursement par lettre chèque, plus économique mais bien moins écologique...



Moneo Resto, le tout digital

Moneo Resto s'efforce également de limiter au maximum son empreinte. Ainsi, seuls 2 courriers sont envoyés aux bénéficiaires, la carte dans l'un et le code PIN dans l'autre, pour des questions de sécurité.

Le reste des **communications**, qu'elles adressent aux entreprises, aux utilisateurs ou aux commerçants, se fait de manière **entièrement dématérialisée**. En effet, 100% des factures sont dématérialisées, et le dispositif d'adhésion des restaurateurs et points de vente se fait entièrement en ligne jusqu'à la signature électronique.

Il en est de même des outils de commercialisation et de promotion : plus de plaquettes ou de flyers imprimés, les supports sont 100% digitaux (sites, pdf, vidéos).

Un bilan positif

A la fin du premier semestre 2016, Moneo Resto comptait 2000 entreprises clientes et 100 000 porteurs. Moneo Resto a réalisé une étude auprès de 120 de ces entreprises qui ont fait le choix de la carte titre-restaurant, et **9 sur 10, sont convaincues et ne reviendront plus aux titres-papier !**

Comme en témoigne, **Pierre-André d'Ornano**, co-fondateur de **Mobilitis** « *Dans le cadre de notre démarche qualité et environnement, nous traquons notamment toute consommation évitable de papier. La dématérialisation des titres-restaurant tombe donc à point nommé et s'inscrit de plus parfaitement dans notre approche flexible, nomade et innovante. Les cartes Moneo Resto ont été très vite adoptées et satisfont tous les salariés.* »

Le titre-restaurant dématérialisé représente donc à la fois une **responsabilité sociale** puisqu'on estime que ce sont entre 600 et 800 millions d'euros d'économies qui pourraient être réalisées pour l'ensemble du système, mais aussi une **vraie responsabilité environnementale**, dont il faudrait prendre conscience rapidement.

¹ Etude réalisée en février 2015 auprès de 120 entreprises clientes de Moneo Resto

A propos de Moneo Resto

Moneo Resto, conçue par Moneo Payment Solutions, a été la première solution de carte titres-restaurant dématérialisés lancée en septembre 2013. Moneo Resto a déjà convaincu plus de **2000 entreprises** (Groupe Publicis, Richemont, Unibail Rodamco, Free, Air Liquide, Starbucks...) et **111 000 utilisateurs**. **103 000 points de vente** ont enregistré au moins un paiement Moneo Resto en 2015.

Moneo Resto est par ailleurs le premier émetteur à avoir signé des **partenariats avec l'ensemble des syndicats professionnels** de la restauration, **de nombreuses grandes enseignes** de la restauration: McDonald's, Quick, Elixor, Groupe Flo, Agapes ...ainsi que les acteurs majeurs de la distribution.

<http://www.moneo-resto.fr>

Contact Presse

Alix Decroix

decroix.alix@numericable.fr

Tél. : 06.63.98.36.18